

Auxerre, le 15 janvier 2019



Vu pour information de la presse,

La directrice de cabinet,

CABINET

CHARGÉE DE LA
COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Lola GAUDEFROY
TEL : 03 86 72 79 72

LOLA.GAUDEFROY@YONNE.GOUV.FR

PRÉFET DE L'YONNE

Signé

Julia CAPEL-DUNN

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

LE GRAND DÉBAT NATIONAL

À l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage un Grand Débat National permettant à tous les citoyens de donner leur avis et leurs propositions sur les questions essentielles pour les Français, notamment autour de quatre grands thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Ce débat, lancé ce jour, se déroulera jusqu'au 15 mars prochain.

Chacun peut organiser un débat (maires, élus, responsables associatifs, citoyens, etc.), que ce soit à l'échelle du quartier, du village, de la ville ou de tout autre bassin de vie grâce à une palette d'outils à disposition des organisateurs :

- une plateforme mettra à disposition un kit méthodologique pour la bonne tenue des réunions, des fiches de présentation des thèmes mis au débat, des fiches thématiques et des « kits territoriaux »,
- des stands de proximité seront installés dans des lieux de passages du quotidien,
- à partir du 1^{er} mars, des conférences de citoyens tirés au sort seront mises en place dans chaque région pour échanger sur les analyses et propositions issues des différents débats,
- à compter du 21 janvier, les contributions des Français pourront être directement déposées sur le site www.granddebat.fr ou envoyées par courrier postal (Mission Grand Débat – 244, bd Saint-Germain, 75007 Paris.).

Le référent départemental de l'Yonne est **Madame Françoise FUGIER**, sous-préfète de l'arrondissement d'Auxerre et secrétaire générale de la préfecture .

Le référent sera en relation avec les élus et à leur écoute pour notamment s'assurer que les réunions d'initiative locale pourront bien se tenir dans un lieu mis à disposition de préférence par une collectivité locale ou une structure associative dans les conditions de sécurité adéquates et pour faciliter l'organisation matérielle des réunions.

À partir de ce jour, toutes les informations pratiques relatives au Grand Débat National seront accessibles sur la plateforme numérique www.granddebat.fr